

LUNERAY

Luneray, le 5 novembre 2021

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Normandie**  
Service Ressources Naturelles  
Cité Administrative Saint-Sever  
2 Rue Saint-Sever  
76032 ROUEN Cedex

**A l'attention de Mme Céline CAMUS**

*Affaire suivie par Delphine FACQUET, DGS*

**Objet : Demande de dérogation à la protection du Goéland Argenté**

Madame,

Depuis quelques années, notre commune et ses habitants sont confrontés à une présence accrue de goélands argentés.

Au début, les inconvénients étaient minimes mais au fil du temps nous avons de plus en plus de plaintes d'habitants et les désagréments commencent à être bien visibles.

Sont particulièrement touchées : la place René Coty où se trouvent notre mairie et les commerces, notre église dont la toiture rénovée il y a peu est maculée de fientes de ces volatiles, la rue Jehan le Povremoyne où sont édifiés 3 HLM et une cité résidentielle ; à cet endroit les véhicules des habitants sont régulièrement touchés par les déjections des goélands. Enfin, autre nuisance non négligeable : le bruit, particulièrement au moment de la nidification, qui atteint des niveaux sonores élevés, ce qui est très gênant pour les riverains.

Nous savons que les goélands sont strictement protégés par l'arrêté préfectoral de 2009. C'est pourquoi, nous sollicitons auprès de vos services, une demande d'étude dans le but éventuel de pouvoir obtenir une dérogation qui nous permettrait de pratiquer une petite campagne de stérilisation dans le respect des dates et méthodes demandées.

En 2021, nous avons été autorisés à réaliser cette campagne mais une seule opération ne suffit pas, il faut la renouveler années après années pour espérer une réduction des densités de goélands nicheurs, qui après plusieurs échecs de reproduction finiront par s'implanter sur d'autres secteurs moins sensibles.

Si nous obtenions cette dérogation, notre prestataire serait AVIPUR NORD OUEST (76780 Le Héron).

Nous espérons que notre demande pourra être prise en considération.

Nous vous remercions par avance et restons disponibles pour toutes précisions supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Guy AUGER

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
 \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : ..... **COMMUNE de LUNERAY**  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ..... **AUGER Guy, Maire**  
 Adresse : N° ..... Rue **Place René Coty**  
 Commune **LUNERAY**  
 Code postal **76810**  
 Nature des activités : **Collectivité territoriale**  
 Qualification : **La prestation sera effectuée par la société AVIPUR (76780 Le Heron)**

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <b>LARUS ARGENTATUS</b>	<b>25 couples</b>	
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : ..... **Réduire la population de l'espèce et les nuisances qui augmentent dans le temps**  
 Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....  
 Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé   
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

- Capture manuelle  Capture au filet
- Capture avec époussette  Pièges  Préciser : .....
- Autres moyens de capture  Préciser : .....
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

- Destruction des nids  Préciser : .....
- Destruction des œufs  Préciser : .....
- Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....
- Par pièges létaux  Préciser : .....
- Par capture et euthanasie  Préciser : .....
- Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....
- Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....
- Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....
- Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : *Stérilisation des œufs par pulvérisation*

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : *AVIPOR est certifiée QSE dans la*
- Formation continue en biologie animale  Préciser : *lutte contre les nuisances aviaires*
- Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : *1er passage début mai 2022*  
ou la date : *2e passage début juin 2022*

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : *Normandie*  
Départements : *Seine-Maritime*  
Cantons : *LUNERAY*  
Communes : *LUNERAY (voir carte)*

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires
- Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

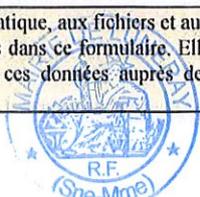
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : *Bilan 2021 déjà fourni.*

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *Comptage avec compte-rendu et tableau BREAL*

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Luneray*  
le *5 NOV 2021*  
Votre signature *Le Maire - Guy AUGER*





Siège social régional :  
186 route de Buchy  
76780 Le Héron

Tel : 02 35 64 05 72  
Fax : 02 35 61 97 51

Courriel : avipur76@avipur.com



SARL au capital de 8 000 €  
SIRET : 484 371 471 00018  
APE : 8129A

Bureaux dans le VAL D'OISE  
11 ter rue Bergeret  
95290 L'ISLE ADAM  
Tel : 0811 485 155

Bureaux dans la SOMME  
23 rue de Normandie  
80480 Salouel  
Tel : 03 22 46 48 63

## PROJET STERILISATION ŒUFS GOELANDS ARGENTES

### COMMUNE DE LUNERAY SAISON 2022

Evaluation / Estimation population goélands argentés en 2021 :

Immeubles rue jehan le povremoyne : **environ 10 couples**

Résidence les « tilleuls » : **environ 7 couples**

Ecole Maurice Genevoix : **environ 5 couples**

Etude notariale : **1 à 2 couples**

Particulier rue DR VARIN : **1 couple**

Particulier rue du Puits : **1 couple**

Projet : Stérilisation des œufs goélands argentés (FDS poroduit jointe)

Comptage de la population.

**Aucune autre opération ne sera effectuée.**

**FAIT A LE HERON LE : 26 OCTOBRE 2021**

AVIPUR NORD OUEST

186 Route de Buchy, 76780 le Héron  
Tel : 02 35 64 05 72 Fax : 02 35 61 97 51  
RCS Rouen : 484 371 471 00018

## ROUPE AVIPUR

ALSACE

ALPES MARITIMES

ARDECHE

BRETAGNE

CENTRE

CHARENTE POITOU

DRÔME

FRANCHE COMTE

GARONNE

GIRONDE

ILE-DE-France Est

ILE-DE-France Ouest

INDRE ET LOIRE

ISERE

LOIRE

LORRAINE

NORD PAS DE CALAIS

NORMANDIE

PAYS DE LOIRE

PICARDIE

POITOU

PROVENCE

PUY DE DÔME

RHONE

2 SAVOIES

VAR

VAUCLUSE

		Page : 1
		Date : 30/05/2011
Remplace la fiche du : --/--/----		
<b>FINAVESTAN A 80 B</b>		

## SECTION 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	FINAVESTAN A 80 B
Type de formulation	Huile minérale blanche

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage	Neutraliseur d'œufs de goéland
Utilisateurs	Professionnels

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Responsable de la mise sur le marché	LODI Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 GRAND FOUGERAY France Tel. 0033 (0) 2 99 08 48 59 Email contact: regulatory@lodi.fr
--------------------------------------	---

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence	FRANCE BNPC : 0033 (0)3 83 32 36 36 Liste des centres anti-poisons de France : <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>
----------------------------------	--

## SECTION 2 - Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

- Classification CE 1999/45                      Produit non classé
- Classification CE 1272/2008                Toxicité par aspiration – Catégorie 1 – H304

### 2.2. Éléments d'étiquetage

- Étiquetage CE 1999/45
- Pictogramme(s) :                              Aucun
- Indication(s) de danger :                    Aucune
- Phrase(s) R :                                    Aucune
- Phrase(s) S :                                    Aucune.

		Page : 2
		Date : 30/05/2011
Remplace la fiche du : --/--/----		
<b>FINAVESTAN A 80 B</b>		

• Étiquetage CE 1272/2008

- Pictogramme(s) :



- Mention(s) d'avertissement :

Danger

- Phrase(s) H :

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

- Phrase(s) P :

Intervention :

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P331 : NE PAS faire vomir.

Stockage :

P405 : Garder sous clef.

Considérations relatives à l'élimination:

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### 2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés ayant des effets pour la santé

En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).

Propriétés environnementales

Ne pas rejeter dans l'environnement.

## SECTION 3 - Composition/informations sur les composants

Substance(s) dangereuse(s)

Nom de la substance	Huile minérale blanche
Quantité	100%
N° CAS	8042-47-5
No CE	232-455-8
N° d'enregistrement REACH	01-2119487078-27
Classification CE 1999/45	/
Classification 1272/2008	Asp. Tox. 1 (H304)

## SECTION 4 - Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

**EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICAL D'URGENCE.**

Ingestion	Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Lavez les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ingestion	L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Inhalation	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec la peau	Non classé.
Contact avec les yeux	Non classé.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

A l'intention du médecin	Pas d'antidote. Traitement symptomatique sous contrôle médical.
--------------------------	--

### **SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Agents d'extinction appropriés	Mousse. Poudre ABC. Eau pulvérisée
Agents d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone
Risques spécifiques	Aucun dans les conditions normales

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Protection contre l'incendie	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Autres informations	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

		Page : 4 Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
<b>FINAVESTAN A 80 B</b>		

#### Informations générales

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

##### Précautions pour l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes de nettoyage

Indiquer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13

### SECTION 7 Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Manipulation

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Prévention des incendies et des explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.

##### Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les produits en service ou usagés. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver

		Page : 5
		Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
<b>FINAVESTAN A 80 B</b>		

de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter Oxydants forts

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir 1.2.

**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle Brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m<sup>3</sup>, sur 15 minutes brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m<sup>3</sup>, sur 8 heures

Nom Chimique	Court terme, effets systémiques	Court terme, effets locaux	Long terme, effets systémiques	Long term, local effects
huile minérale blanche (pétrole) 8042-47-5			220 mg/kg/8h (dermal) 160 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol - inhalation)	

**DNEL Consommateur**

Nom Chimique	Court terme, effets systémiques	Court terme, effets locaux	Long terme, effets systémiques	Long term, local effects
huile minérale blanche (pétrole) 8042-47-5			92 mg/kg/8h (dermal) 35 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol - inhalation) 40 mg/kg/24h (oral)	

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Mesures d'ordre technique Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Equipement de protection individuelle**

Informations générales Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protections appropriés.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

		Page : 6
		Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
<b>FINAVESTAN A 80 B</b>		

<b>Protection des mains</b>	Gants résistants aux hydrocarbures. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.
<b>Protection de la peau</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des manches longues.
<b>Protection des yeux</b>	En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Couleur		incolore	
État physique @20°C		Liquide	
Odeur		sans odeur	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques</b>	<b>Méthode</b>
pH		Non applicable	
Point/Intervalle d'ébullition		Pas d'information disponible	
Point d'éclair	> 182 °C > 360 °F		ASTM D 92 ASTM D 92.
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'Inflammabilité dans l'air			
supérieure	7.0 %		
inférieure	0.9 %		
Pression de vapeur	< 0.013 kPa @ 20 °C		
Densité de vapeur	> 2	(Air = 1.0)	
Masse volumique	850 kg/m <sup>3</sup>	@ 15 °C	
Hydrosolubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels	
logPow	> 6	@ 20 °C	
Température d'autoignition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	14.5 - 17.5 mm <sup>2</sup> /s 3.7 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C @ 100 °C	ISO 3104 ISO 3104
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés oxydantes	Non applicable		
Possibilité de réactions dangereuses	Non applicable		

		Page : 7 Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
<b>FINAVESTAN A 80 B</b>		

## 9.2. Autres informations

Point d'écoulement -6°C

## **SECTION 10 Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Voir 10.4. et 10.5.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales d'utilisation

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun(es) dans des conditions normales d'utilisation  
Propriétés dangereuses Aucun(es) dans des conditions normales d'utilisation

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter La chaleur (T°C supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique ;

### 10.5. Matières à éviter

Matières à éviter Oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone.

## **SECTION 11 Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë Effets locaux, Informations sur le produit

Contact avec la peau	Non classé.
Contact avec les yeux	Non classé.
Inhalation	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

		Page : 8
		Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
<b>FINAVESTAN A 80 B</b>		

**Toxicité alguë Informations sur les composants**

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
huile minérale blanche (pétrole)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat)	LD50 > 2000 mg/kg bw (rabbit)	LC50 (4h) > 5000 mg/m <sup>3</sup> air (aerosol) (rat)

**Sensibilisation**

Sensibilisation                      Aucun à notre connaissance.

**Effets spécifiques**

Cancérogénicité                      Ce produit n'est pas classé cancérogène.

Mutagénicité                            Ce produit n'est pas classé mutagène.

Toxicité pour la reproduction      Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspects pour la reproduction.

**Toxicité par administration répétée**

Toxicité subchronique                Pas d'information disponible.

**Effets sur les organes-cibles (STOT)**

Effets sur les organes-cibles (STOT)      Pas d'information disponible.

**Autres Informations**

Autres effets néfastes                Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

**SECTION 12 Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Toxicité alguë pour le milieu aquatique Informations sur le produit**  
Pas d'information disponible.

**Toxicité alguë pour le milieu aquatique Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
huile minérale blanche (pétrole) 8042-47-5	EL50 (48h) > 100 mg (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 100 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LC50 (96h) > 10000 mg/L Lepomis macrochirus ( )	

		Page : 9
		Date : 30/05/2011
Remplace la fiche du : --/--/----		
<b>FINAVESTAN A 80 B</b>		

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur le produit**  
Pas d'information disponible.

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
huile minérale blanche (pétrole) 8042-47-5			NOEL (14/21d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	

**Effets sur les organismes terrestres**  
Pas d'information disponible.

## **12.2. Persistance et dégradabilité**

Informations générales  
Intrinsèquement biodégradable.

## **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow > 6 @ 20 °C

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
huile minérale blanche (pétrole) - 8042-47-5	-

## **12.4. Mobilité dans le sol**

Méthode	Compartiment	Mobilité		Remarques
		Résultat	(%)	
Répartition dans le milieu en pourcentage (calcul selon la méthode Mackay, niveau III)	Air		0.49	
	Eau		0.09	
	Sol		43.57	
	Sédiment		55.85	

**Sol** Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Évaluation PBT et VPVB Cette substance est considérée comme n'étant pas PBT et VPVB.

## **12.6. Autres effets néfastes**

Informations générales Pas d'information disponible.



		Page : 11
		Date : 30/05/2011
Remplace la fiche du : --/--/----		
<b>FINAVESTAN A 80 B</b>		

Rubrique ICPE 1172 - Emploi et stockage de produits très dangereux pour l'environnement

Concerné par le R689/2008 ? Non

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

CSR non disponible

### **SECTION 16 Autres informations**

Texte Intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3  
Pas d'information disponible

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Abbreviations, acronymes

Légende Section 8

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

### Conseils relatifs à l'utilisation

Précautions Utiliser les produits avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

### Autres informations :

Mode, dose et instructions d'emploi, se référer aux instructions mentionnées sur la fiche technique et l'étiquette.

### Note

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006

### Dénégation de responsabilité

Avant d'utiliser ce produit pour la première fois ou selon un procédé nouveau, étudier attentivement la compatibilité avec le matériel mis en œuvre. Malgré le soin apporté à la rédaction de cette fiche, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de l'utilisation du mélange.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

Malgré le soin apporté à la rédaction de cette fiche, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de l'utilisation du mélange.

Avant d'utiliser ce produit pour la première fois ou selon un procédé nouveau, étudier attentivement la compatibilité avec le matériel mis en œuvre.

Fin du document